

mis en ligne le 02/02/2023

SMP
DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-15

TRAVAUX

Aménagement des abords Nord de la gare et du boulevard du Canal à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux et des aménagements urbains, expose :

La Commune poursuit depuis 2014, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région, SNCF, Département, Autorités organisatrices des transports en commun) le projet de réalisation d'un véritable pôle d'échange multimodal (PEM) associant notamment mieux les fonctionnalités de la gare SNCF et de la gare routière.

Ont ainsi été réalisés la passerelle de franchissement et d'accès aux voies ferrées, le parvis Sud offrant une fonctionnalité biface à la gare, le parc de stationnement sous maîtrise d'ouvrage EFFIA et la requalification de la gare comprenant en particulier la maison de la mobilité gérée par Thonon Agglomération.

Ce projet doit désormais se poursuivre par les aménagements à réaliser entre la gare et la place des Arts.

En 2020, une étude de conception (niveau Avant-Projet) des aménagements de ces abords nord de la gare a été établie par un groupement de maîtrise d'œuvre piloté par le cabinet GAUTIER-CONQUET pour un montant de 86 400 € HT.

Cette étude doit être mise à jour, consolidée et poursuivie en phase opérationnelle tout particulièrement en raison de la nécessité d'intégrer le schéma de transport en commun validé par Thonon Agglomération en 2022.

Le montant des travaux à réaliser ainsi entre la gare et le boulevard du Canal (compris) est estimé (valeur décembre 2022) à 9 000 000 € HT (périmètres de travaux relevant de la Commune de Thonon-les-Bains et de Thonon Agglomération confondus). Il appartiendra au prestataire de chiffrer le montant des parts de chacune des entités lors de la mission « Mise à jour de l'AVP ».

Une consultation de maîtrise d'œuvre a ainsi été lancée pour revoir les études de conception mais aussi pour assister la Commune dans les phases de réalisation jusqu'à la livraison des ouvrages.

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier 2023, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement INGEROP Conseil et Ingénierie (74330 POISSY) /ARCHE 5 (74000 ANNECY) pour un montant de 432 000,00 € HT (518 400,00 € TTC).

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Ce faisant, le coût global de l'opération s'établit désormais comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	87 930,00 €
<i>Première étude conception réalisée en 2020</i>	86 400,00 €
<i>Annonces légales (maîtrises d'œuvre et travaux)</i>	1 530,00 €
Honoraires du maître d'œuvre	432 000,00 €
Estimation du montant des travaux	9 000 000,00 €
Divers et imprévus <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</i>	471 600,00 €
Total HT	9 991 530,00
TVA 20 %	1 998 306,00
Total TTC	11 989 836,00


Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en vue d'aménager les abords Nord de la gare et du boulevard du Canal à Thonon-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour et 2 abstentions (Monsieur DALIBARD et Monsieur DUVOCELLE) la proposition présentée.

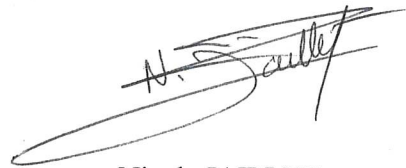
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,

A large, stylized black ink signature scribble that partially overlaps a circular blue official stamp of the Municipality of Thonon-les-Bains.

Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A black ink signature scribble for Nicole JAILLET.

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.